



FICOL – Ville de Choisy-le-Roi

PROJET “UN MARCHÉ POUR TRINGA”
COMMUNE RURALE DE TRINGA, CERCLE DE YELIMANE, REGION DE KAYES,
REPUBLIQUE DU MALI

I - CONTEXTE ET ENJEUX STRATÉGIQUES DU PROJET

Le projet de coopération entre les deux collectivités, Choisy-le-Roi en Val-de-Marne et Tringa-Maréna, Commune Rurale du Cercle de Yélimané, vise l'appui au développement économique, social et culturel, grâce à la réalisation d'un équipement marchand au village de Lambatara.

Le conseil communal de Tringa a considéré dans son Plan de Développement Social, Économique et Culturel (PDSEC), la création de cet équipement marchand comme une action prioritaire. Tringa souhaite, avec cette construction, répondre aux besoins de sa population en matière d'accès à des produits de consommation courante bon marché et en augmentant les capacités de stockage des denrées (demi-gros) sur le territoire.

La concrétisation du projet, pour Tringa, revêt des enjeux importants pour son développement économique, et le renforcement des capacités de son administration communale.

II - OBJECTIFS ET CONTENU DU PROJET

L'objectif général du projet est de doter la commune rurale de Tringa-Maréna d'équipements marchands de qualité, attractifs et durables.

Les objectifs spécifiques du projet sont ainsi :

- Doter la commune d'un bien public à fort impact économique, social et environnemental, permettant la création d'opportunités économiques et constituant un espace de socialisation ;
- Renforcer les systèmes de stockage et de distribution des produits alimentaires et de consommation courante ;
- Renforcer les capacités de la collectivité locale par la gestion d'un équipement d'une envergure nouvelle, intégrant les dimensions d'assainissement et de valorisation des ressources secondaires et, tendre à l'amélioration de ses recettes fiscales ;
- Appuyer le développement économique de la commune par la création de pôles d'activités ;
- Restructurer et maîtriser le développement urbain de Lambatara et de la zone d'activité économique et social du marché.

Le projet s'organise autour de 5 composantes :

1. Réalisation des équipements marchands (marché de détail et demi-gros, marché de bétail et une aire d'abattage attenante activité maraîchère et piscicole pilote/expérimental)

2. Ingénierie social, renforcement de capacité.
3. Mise en place d'une gestion pérenne des équipements et accompagnement
4. Appropriation et valorisation des aspects développement durable en matière d'utilisation des ressources secondaires du marché
5. Communication, sensibilisation et éducation au développement durable

III - INTERVENANTS ET MODE OPÉRATOIRE

La maîtrise d'ouvrage du projet revient à la Commune Rurale de Tringa-Maréna. La responsabilité de l'utilisation de la subvention FICOL est endossée par Choisy-le Roi, seule responsable de la bonne exécution des fonds. Afin d'assurer la maîtrise du projet, les deux collectivités structurent des partenariats opérationnels avec la Fondation SADEV et avec l'AMSCID.

Le projet de Tringa s'intègre au réseau inter-partenarial institutionnel du territoire de Yélimané et de Kayes. La commune rurale a mobilisée autour de ce projet le Conseil du Cercle de Yélimané, le Syndicat inter collectivités de Yélimané, la Direction Générale des Collectivités Maliennes (DGCT), le Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT), l'Agence de Développement Régionale de Kayes (ADR-Kayes).

IV - COÛT ET FINANCEMENT

Financier	Montant (Euros)	%
AFD	471 373	57%
Contributions directes	471 373	57%
AMSCID	1 524	0%
Valorisation	1 524	0%
DIASPORA	47 245	6%
Contributions directes	47 245	6%
F8/GV	49 055	6%
Valorisation	49 055	6%
TRINGA MARENA	38 112	5%
Valorisation	38 112	5%
F.SADEV	182 796	22%
Contributions directes	172 796	21%
Valorisation	10 000	1%
Choisy-Le-Roi	43 097	5%
Contributions directes	43 097	5%
Total général	833 204	100%

V - PRINCIPAUX EFFETS ATTENDUS

Les principaux effets attendus sont le renforcement des capacités de la Commune Rurale de Tringa dans les domaines de la gestion d'équipements publics et de l'assainissement, l'augmentation des capacités de production et de commercialisation des agriculteurs et des éleveurs de la Commune et l'augmentation des ressources propres de la collectivité